Versailles, le 21 juin 2024

Objet : Lycéens et apprentis au cinéma

Référence : https://www.ac-versailles.fr/orientations-academiques-2024-2025-123848

A l’attention de Mesdames et Messieurs les chefs d’établissements de lycée général, technologique et professionnel,

J’ai le plaisir de porter à votre connaissance les modalités de fonctionnement de l’opération *Lycéens et apprentis au cinéma* en Ile-de-France pour l’année scolaire 2024-2025.

Ce dispositif, créé nationalement à l’initiative du Centre National de la Cinématographie et de l’Image Animée (CNC) est piloté, à l’échelon de l’Île-de-France, en partenariat par le CNC, la Région Ile-de- France, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Ile-de-France et les trois académies franciliennes, ainsi que le groupement conjoint ACRIF-CIP (Association des Cinémas de Recherche d’Île-de-France et Cinémas Indépendants Parisiens), désigné comme opérateur par la Région.

Ce dispositif s’inscrit dans la **politique académique en matière d’éducation artistique et culturelle** définie dans la circulaire académique de référence. La dimension à la fois esthétique et technique de l’art cinématographique en fait **un espace de connaissance sensible**, propre à susciter un travail collaboratif des équipes pédagogiques interdisciplinaires et des pratiques pédagogiques innovantes. Depuis plusieurs années, l’équipe de la coordination de *Lycéens et apprentis au cinéma* en Île-de-France, propose aux lycéens **d’explorer les métiers du cinéma**. Cela passe par l’organisation de projections/rencontres avec des cinéastes et membres de l’équipe d’un film mais aussi, depuis l’année dernière, par des rencontres en classe avec des **professionnels du cinéma** qui présentent leurs parcours et leurs métiers aux lycéens.

Porté par les professeurs et leurs partenaires professionnels des structures culturelles, le dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma* a pour objectif de **faire acquérir aux lycéens une culture cinématographique qui développe, en même temps qu’elle l’éclaire, leur intérêt pour le cinéma** en leur permettant, en particulier, de replacer l’œuvre dans son contexte historique et esthétique, d’acquérir la capacité de cerner les enjeux d’un film et de faire évoluer leur regard sur des formes cinématographiques d’hier et d’aujourd’hui. Il permet à la communauté éducative d’inclure le corpus cinématographique dans les apprentissages fondamentaux **au bénéfice de la réussite de tous les élèves**.

**La participation d’un lycée au dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma* s’inscrit dans le volet d’éducation artistique et culturelle de son projet d’établissement.** Celle-ci peut être complétée par des projets en partenariat avec des salles de cinéma, des artistes, des professionnels, dans une démarche de projet. Le Projet Artistique et Culturel en Territoire Educatif (Projet ACTE) constitue le cadre pédagogique académique dans lequel ces démarches peuvent s’inscrire. Les enseignants sont invités à s’assurer que la participation à ce dispositif apparaît sur la plateforme ADAGE qui fait figurer l’ensemble des actions de l’établissement en matière d’éducation artistique et culturelle.

Afin de garantir la dimension qualitative du dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma*, un volet de formation des enseignants est élaboré en collaboration entre la Délégation Académique à l’Education Artistique et à l’Action Culturelle (DAAC) et l’ACRIF en tant que partenaire culturel.

Je vous rappelle que la **part collective du pass culture** peut être utilisée pour financer la billetterie du dispositif, sous réserve de l’accord de la salle de cinéma partenaire. Les autres actions proposées aux lycées sont prises en charge par la coordination du dispositif.

La mise en œuvre technique du dispositif est indiquée en annexe.

Je vous remercie de donner la meilleure diffusion à cet ensemble d’informations.

**Le recteur de l’académie de Versailles**

Etienne Champion